La diplomatie d'un petit État : l'ASEAN et l'équilibre stratégique : comparaison avec Genève et Hong Kong

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Neutralité et constance

La Suisse et Singapour sont deux petits États qui ont fait de leur politique étrangère un atout pour leur place financière. Leurs méthodes diffèrent. La Suisse jouit d'un statut de neutralité perpétuelle reconnu depuis 1815, qui a fait de Genève le siège naturel des organisations internationales et un lieu où les adversaires pouvaient se rencontrer. Singapour ne dispose d'aucun statut de ce genre. Elle s'est forgé à la place une réputation de constance, par ses accords de défense, son attachement au droit international et sa disposition à prendre position.

L'écart s'est réduit en 2022 lorsque, le 28 février, le Conseil fédéral suisse décida de reprendre intégralement les sanctions de l'Union européenne contre la Russie, une démarche que les commentateurs suisses jugèrent en rupture avec la pratique traditionnelle.[1] Singapour annonça le même jour son intention d'imposer des

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

sanctions et publia ses mesures le 5 mars 2022. Les deux États justifièrent leur décision par la gravité de la violation du droit international. Tous deux se demandent depuis jusqu'où un petit État doté d'une grande place financière peut aller dans l'application de mesures que ses voisins ou ses partenaires commerciaux ne partagent pas.

Les deux places restent différentes dans leur manière d'appliquer les sanctions. La Suisse reprend largement les mesures de l'Union européenne, son principal partenaire, de sorte que son régime suit celui d'un bloc voisin. Singapour conçoit ses propres mesures et les applique de façon restrictive, ce qui préserve sa liberté de manœuvre en Asie. Pour les clients, le régime plus étroit de Singapour peut être un avantage. Il les oblige aussi à comprendre que les régimes étrangers applicables à leurs banques peuvent être plus larges que celui de Singapour.

Accueillir la vie internationale

Genève a une longue avance comme ville hôte d'organisations internationales, ce que le volume consacré à Genève décrit en détail. Singapour accueille moins d'organisations, même si sa capacité de rassemblement s'est accrue avec le Shangri-La Dialogue, les sommets de 2015 et de 2018 et les bureaux régionaux décrits au chapitre F.V. La vie internationale de Genève est multilatérale et repose sur le système des Nations unies. Celle de Singapour est régionale et pragmatique, centrée sur l'Asie et sur les rencontres que les grandes puissances souhaitent tenir en terrain neutre.

Hong Kong et l'absence de politique étrangère

La comparaison avec Hong Kong est instructive d'une autre manière. Aux termes de l'article 13 de la Loi fondamentale (Basic Law), le gouvernement populaire central est responsable des affaires étrangères de la Région administrative spéciale de Hong Kong.[2] L'article 151 permet à Hong Kong d'entretenir des relations et de conclure des accords dans les domaines économique, commercial, financier, monétaire et

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

autres sous le nom de « Hong Kong, Chine ».[3] Hong Kong peut donc mener une diplomatie économique. Elle ne peut pas se positionner entre Pékin et Washington, puisque son allégeance politique est fixée.

Cette différence structurelle explique en partie la concurrence entre les deux places qu'examine le chapitre K.III. Les clients qui recherchent une juridiction capable de prendre ses propres décisions dans un conflit entre grandes puissances trouvent à Singapour un État souverain doté de sa propre politique étrangère. Ceux qui recherchent la proximité de la Chine continentale trouvent à Hong Kong une place qui fait partie de la Chine. Dubaï, le troisième concurrent, appartient à une fédération dont la politique étrangère est conduite à Abou Dhabi, de sorte que sa position ressemble davantage à celle de Hong Kong qu'à celle de Singapour.

En chiffres

Indépendance : 9 août 1965. Admission aux Nations unies : 21 septembre 1965 (117e membre). Déclaration de Bangkok : 8 août 1967, cinq membres fondateurs. Onze membres depuis l'adhésion du Timor-Leste le 26 octobre 2025, population de l'ASEAN d'environ 683 millions d'habitants. Forum des petits États (Forum of Small States) : fondé en 1992, 108 membres. Global Governance Group : fondé en 2009, 30 membres. Arrêt de la Cour internationale de justice sur Pedra Branca : 23 mai 2008, douze voix contre quatre. Accord de libre-échange États-Unis-Singapour : signé le 6 mai 2003, en vigueur le 1er janvier 2004. CPTPP : en vigueur le 30 décembre 2018. RCEP : en vigueur le 1er janvier 2022, environ 30 % de la population et de la production mondiales. Accord de libre-échange UE-Singapour : en vigueur le 21 novembre 2019. Stock d'investissements de l'UE à Singapour : 249,8 milliards d'euros, stock d'investissements de Singapour dans l'UE : 273,9 milliards d'euros (2024). Accords de libre-échange en vigueur : 29 (août 2026). Conventions fiscales avec une centaine de juridictions. Commerce équivalant à environ 320 % du PIB (2020). Sanctions contre la Russie : 5 mars 2022, quatre banques russes désignées. Coût du sommet de 2018 pour Singapour : 16,3 millions de S$.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Notes

1. Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie H, chapitre III : décision du Conseil fédéral du 28 février 2022 de reprendre intégralement les sanctions de l'Union européenne contre la Russie, y compris le gel des avoirs, sur la base de la loi sur les embargos du 22 mars 2002 (RS 946.231). ↩
2. Basic Law of the Hong Kong Special Administrative Region, article 13 (basiclaw.gov.hk, consulté en novembre 2026) : « The Central People's Government shall be responsible for the foreign affairs » relatives à la Région ; le ministère des Affaires étrangères établit un bureau à Hong Kong ; le gouvernement central autorise la Région à conduire elle-même les affaires extérieures pertinentes conformément à la Basic Law. ↩
3. Basic Law of the Hong Kong Special Administrative Region, article 151 (basiclaw.gov.hk, consulté en novembre 2026) : la Région peut, de son propre chef et sous le nom de « Hong Kong, China », entretenir et développer des relations et conclure et mettre en œuvre des accords avec des États et régions étrangers et des organisations internationales compétentes dans les domaines appropriés, notamment économique, commercial, financier et monétaire. ↩

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.